



Commune de
Val-de-Travers

Parution tous les quinze jours

Soutenir les acteurs touristiques

Le tourisme est l'un des secteurs du développement économique auquel le Conseil communal est attaché. Il figure ainsi en bonne place dans le programme de législature 2016-2020.

Entre le Creux du Van et l'absinthe, le Val-de-Travers peut compter sur deux atouts majeurs en termes de promotion touristique, reconnus sur le plan national. Suisse Tourisme joue régulièrement ces cartes, qui ont valu à la région de figurer à l'itinéraire du *Grand Tour of Switzerland*, une traversée de la Suisse par ses plus beaux endroits.

Porté par des acteurs privés, parapublics et publics, le secteur touristique vallois évolue ainsi dans un contexte favorable, qui contribue à en affirmer le caractère économique. Les emplois directs ou induits par ces activités se comptent ainsi par dizaines, n'ayant cessé d'augmenter au fil des ans.

Afin de disposer d'une vision cohérente des enjeux liés au développement touristique, le Conseil communal a élaboré en 2016 un plan directeur de l'offre touristique, qui a fait l'objet d'un rapport d'information au Conseil général. Comportant quelque quarante

mesures, il permettra d'orienter les investissements à venir des différents acteurs. Pour la commune, il s'agira de fixer des priorités, en lien avec les partenaires privés. Les premières actions devraient s'orienter vers un renforcement de la logique de collaboration qui fait la force de la région et qui a vu la majorité de ses acteurs faire œuvre de pionniers en se réunissant au sein de l'association Destination Val-de-Travers. Des réflexions sont également en cours quant à l'accueil touristique à Noiraigue et à la mise en place d'un réseau de prestataires d'hébergement.

S'il n'entend pas se substituer aux acteurs privés, le Conseil communal reste convaincu de la nécessité d'un appui public au secteur. La Confédération l'est, elle aussi, en allouant aux cantons et aux communes des fonds publics pour les projets innovants et créateurs de richesse, lesquels sont compatibles avec un tourisme doux auquel tous les acteurs restent attachés.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (09/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

Le canton et les régions repensent leur avenir territorial

En 2014, le peuple suisse a approuvé une révision importante de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Chaque canton est chargé de la mettre en œuvre, notamment au travers d'un Plan directeur cantonal (PDC). Celui-ci définit les intentions de planification en les coordonnant avec les projets de la Confédération et des communes.

Le Canton a ainsi demandé aux communes d'élaborer des Plans directeurs régionaux (PDR) qui traduisent leurs volontés de développement, tout en intégrant les contraintes liées à la révision de la LAT. Cette dernière exige principalement de prévoir les surfaces constructibles nécessaires aux quinze prochaines années et de veiller à les situer prioritairement dans des zones accessibles par les transports publics.

Pour le Val-de-Travers (les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées ont

travaillé ensemble sur ce dossier), une croissance de la population d'environ 1 % par année a été retenue comme objectif de développement. Une augmentation ambitieuse, qui n'empêche pas dans le même temps de revoir à la baisse le nombre de surfaces constructibles.

Les plans directeurs de chaque région ont été transmis au Canton ce début d'année. Ils feront l'objet d'ajustements à la lumière du Plan directeur cantonal, puis devront être traduits dans des plans d'aménagement locaux, qui devront être approuvés par les Conseils généraux. Comme toute décision, celles que prendra le Conseil général de Val-de-Travers pourront faire l'objet d'un référendum. Au final, les plans d'aménagement locaux seront publiés et pourront à leur tour faire l'objet d'oppositions.

L'avenir territorial de Val-de-Travers est ainsi à l'aube d'un long processus démocratique, dont

la première étape, celle du Plan directeur cantonal, fera l'objet d'une présentation publique le 15 mai prochain au Centre sportif de Couvet (20 h, soirée ouverte à chacun).

EN BREF

Un Cocktail toujours apprécié

Quelque 200 personnes ont pris part, jeudi soir dernier, à l'habituel Cocktail des entreprises organisé au Centre sportif, à Couvet. Sur fond de timide reprise économique, le Dicastère de l'économie a souhaité mettre un coup de projecteur sur deux projets porteurs d'avenir, illustrant par ailleurs la diversité du tissu économique local : l'installation de Celgene, présentée par sa responsable de site Fabienne Schlup-Haselmann, et l'association des commerçants Val'Action, dont le président Fabien Currit a rappelé les motivations.

INFORMATIONS PRATIQUES

Accessibilité des temples

Le dicastère des infrastructures rappelle que, suite à la parution de la brochure relative aux itinéraires casadéens, les temples

de Môtiers, Travers, Noiraigue, Buttes, Saint-Sulpice et des Bayards sont accessibles aux visiteurs du 1^{er} mai au 30 septembre, durant la journée.

ANNONCES

RAPPEL : réception des Nouveaux citoyens

Les jeunes citoyens qui ont laissé leur diplôme à la suite de la cérémonie du 7 avril dernier, sont priés de venir les chercher au contrôle des habitants à Fleurier ou à la sécurité publique à Couvet.

Les jeunes filles et jeunes gens qui ne pouvaient malheureusement pas prendre part à la réception et qui ont pris la peine de s'excuser peuvent également retirer leur diplôme auprès de ces guichets.

Avis de restriction de circulation

Marché artisanal du Vieux Pont à Travers, le samedi 6 mai 2017. Interdiction de stationner : Rue des Mines, de 05 h 00 à 18 h 00 ; Interdiction générale de circuler excepté riverains : Rue des Mines, de 07 h 00 à 18 h 00

Autorisation de circuler :

Sur le chemin (à l'ouest de la rue des Mines) en direction de la Belleta - la Presta, de 07 h 00 à 18 h 00.

Place de stationnement : Rue des Deux-Fontaines, côté nord de la rue.

Avis de restriction de parking

Rue du Progrès à Couvet. Interdiction de parking « Excepté ambulances » : Rue du Progrès entre les immeubles n°s 1 à 7 de ladite rue, dès le vendredi 05 h 00 à 14 h 00 au dimanche 7 mai 2017, à midi.

Arrêté de circulation routière

FLEURIER

Article premier : La rue de la Place de la Gare est déclassée par un signal STOP à son intersection avec la rue des Moulins.

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles